

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 25 octobre 2017 à 20h00 **en Mairie de BROYE.**

Etaient présents : GANDRE Gérard ; CERCLEY Jean-François ; ROUX Valérie; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; CERCLEY Daniel ; DEBAIN Olivier, MUZARD Régis.

1/ Travaux Eglises et Montseugny:

Les fenêtres et la porte de l'église de Montseugny sont très abimées et ont besoin d'être réfectionnées. Après avoir consulté les différentes propositions, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Mr Mayery Franck d'un montant de 2 850 €.

2/ Mise en œuvre du RIFSEEP :

Le Maire explique la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le Conseil municipal décide à 9 voix pour et 1 abstention d'instaurer, au profit des agents titulaires et contractuels de droit public justifiant d'une ancienneté de service continu d'au moins 3 mois employés par la commune :

- l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise).
- le Complément Indemnitaire

3/ Délimitation parcelle 75 et 76 rue de la Paix à Broye :

Pour faire suite à la décision prise par le Conseil Municipal en date du 8 mars dernier concernant la délimitation des parcelles AB 75 et 76, sises rue de la Paix à Broye. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la matérialisation des nouvelles limites divisaires des parcelles citées, par le géomètre Frédéric Jamey, d'un montant de 2 110.80 € TTC.

4/ Travaux O.N.F. :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les travaux sylvicoles en programmation pour 2018 d'un montant de 17 146.25 € HT, à cela, s'ajoutera un forfait de plantation de 5 000 € pour 5 ha 10. L'arrêt de l'abattage des arbres est fixé au 15 avril 2018 et la sortie du bois est limitée au 30 septembre 2018.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les 3 garants suivant :

- 1^{er} garant : Mr Alain Schatt
- 2^{ème} garant : Mr Jean-François Cercley
- 3^{ème} garant : Mr Régis Muzard.

5/ Décision modificative :

Le Conseil municipal accepte la décision modificative n°5 (virement de crédit pour paiement reliquat CCVP) à l'unanimité et accepte également la décision n° 4 (augmentation de crédit, règlement éclairage public) avec un règlement à effectuer **uniquement à la mi-décembre.**

6/ Tarifs des cadeaux pour les enfants et les anciens :

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 30€ par enfants pour leur cadeau de Noël. Puis d'allouer un chèque cadeau de Noël de 35 € à utiliser chez Carrefour contact de Pesmes, aux personnes de 75 ans et plus, en résidence principale depuis plus de 6 mois sur la commune.

7/ Repas des anciens avec Conseillers et Employés Municipaux :

Le repas des anciens de 70 ans et plus, se tiendra le dimanche 03 décembre 2017 à la salle des fêtes de Broye. Les conseillers et les employés municipaux et leur conjoint seront invités à ce repas.

8/ Columbarium Montseugny :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat d'un columbarium de 6 places pour le cimetière de Montseugny.

9/ Caution salles des fêtes :

Le Conseil municipal décide de maintenir les acomptes versés lors de la prise de location des salles des fêtes au même taux, mais le complément du montant de la location de la salle (compte tenu de certains impayés), sera demandé sous forme de chèque de caution, qui sera restitué au locataire lorsque celui-ci aura réglé la totalité de son dû (solde de la location et autres frais) à la Trésorerie.

10/ Divers :

- Les cérémonies du 11 novembre se dérouleront dans l'ordre suivant :
 - 11h00 Broye les Pesmes,
 - 11h30 Montseugny,
 - 12h00 Aubigny suivi du pot de l'amitié à la salle des fêtes.

- La préparation de la répartition de la dotation globale de fonctionnement donne lieu, chaque année, à un recensement des données physiques et financières des collectivités territoriales du département de la Haute-Saône. Dans cette perspective, le Conseil municipal ajoute à l'unanimité à la longueur de sa voirie : L'impasse Paul-André GIN (perpendiculaire à la rue du Port St Pierre).

- Le conseil municipal soutient à l'unanimité la Motion adoptée par Mme Claudy Chauvelot-Duban (Présidente du Conseil de Surveillance du CHVS), concernant le maintien du service des urgences à l'hôpital de Gray.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
GANDRE Gérard